

Lieu de Vie et d'Accueil*

« Maison Bleue Soleil »

W231005106

Projet d'établissement

Introduction

« Article 1 : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, 10 décembre 1948

« 3. Le handicapé a essentiellement droit au respect de sa dignité humaine. Le handicapé, quelles que soient l'origine, la nature et la gravité de ses troubles et déficiences, a les mêmes droits fondamentaux que ses concitoyens du même âge, ce qui implique en ordre principal celui de jouir d'une vie décente, aussi normale et épanouie que possible. »

Déclaration des Nations unies sur les droits des personnes handicapées, 9 décembre 1975

« Article premier Objet La présente convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. Par personnes handicapées, on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. »

Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, 26 novembre 2009

Le LVA* *Maison Bleue Soleil* est une association accueillant trois (quatre si fratrie) (puis trois supplémentaires après travaux en 2026) enfants ou jeunes adultes, filles et/ou garçons, de six à vingt et un ans, en situation de handicap plus ou moins important par rapport à notre société. Celui-ci propose un lieu de vie à échelle humaine afin que chacun trouve sa place dans notre société et ses repères en accord avec lui-même.

Concrètement, nous tentons d'organiser le LVA* de sorte que la personne soit au centre de l'ensemble des préoccupations, qu'elle s'épanouisse dans un environnement qui lui appartient et dont elle peut utiliser l'ensemble des ressources pour se réaliser pleinement.

Population

Le LVA* *Maison Bleue Soleil* peut accueillir trois (quatre si fratrie) (puis trois supplémentaires après travaux en 2026) enfants ou jeunes adultes, filles et/ou garçons, de six à vingt et un ans, présentant différents types de handicap léger, modéré à sévère tels que : déficiences mentales, troubles envahissants du développement dont l'autisme, trisomie 21, ..., et également tout type de handicap social.

A l'exception de : déficience motrice trop importante (nécessitant des aménagements particuliers non compatibles avec les bâtiments), troubles psychiatriques importants, personne nécessitant une prise en charge médicale trop importante, troubles/délits sexuels graves, comportements violents mettant en danger son intégrité/sa vie et celle d'autrui, addictions sévères, grande délinquance, ...

Il est important que chaque personne puisse s'épanouir malgré des troubles plus ou moins importants sans que ceux-ci soient incompatibles les uns envers les autres. Aussi, nos méthodes de travail doivent pouvoir rester fluides et cohérentes. C'est pourquoi nous nous permettons de poser de telles limites d'accueil.

Valeurs

Loin du comportementalisme à outrance, le **respect de la dignité humaine et la réalisation de soi** sont au cœur de ce projet.

Devenir **acteur de sa propre vie** en sera le fil conducteur.

Nous donnerons toute priorité à l'**éthique** et non aux normes arbitraires.

Le **bien-être** adapté à chacun aura une place centrale à *la Maison Bleue Soleil*.

Enfin l'**autonomie** dans le sens profond du terme : Auto (soi) – Nomie (loi, règles, ...).

Le défi majeur de *la Maison Bleue Soleil* étant de se rendre capable de **s'intégrer à notre société sans en renier les valeurs tout en restant soi-même**.

Infrastructure

Localisation :

Méauze, petit hameau de deux maisons, sur la commune champêtre et forestière d'Alleyrat (préfecture Guéret) à **cinq kilomètres d'Aubusson**, petite ville agréable et paisible de la Creuse (23).

Aménagements :

L'infrastructure sur deux étages et sur 2700 m² de terrain, en **pleine nature** propose un **cadre à caractère familial** avec un confort maximum (dans la mesure de nos possibilités...).

Chaque personne dispose d'une **chambre individuelle** (lit, armoire, table) et d'une **salle-de-bain privée** (douche, lavabo, wc) à l'exception d'une chambre de deux personnes (si fratrie). Dans un premier temps, en janvier 2025 : 2 chambres individuelles et 1 chambre pour deux (si fratrie) ; dans un deuxième temps après travaux dans une dépendance prévus pour fin 2026 : 3 chambres individuelles supplémentaires au rez-de chaussée... chaque chambre ayant également une salle-de-bain privée. Une quatrième chambre pour l'éducateur sera aménagée à l'étage dans cette dépendance.

Les communs sont composés d'un **salon** (divans, tv, table, jeux de société), d'une **cuisine**, d'une **salle à manger** et d'un « **coin ordinateur** ».

Une partie du bâtiment principal reste privée et n'est pas accessible aux accueillis.

En extérieur, un **jardin détente**, un **potager** et une **mini ferme à l'usage des résidents** font partie des lieux de vie au quotidien de tous.

D'autres petits lieux (ateliers, ...) pourront être construits avec et selon les besoins plus spécifiques des enfants présents (sous réserve d'acceptation communale).

Equipe

Trois accompagnants seront présents en permanence (la troisième personne gardera son travail en extérieur jusqu'à la fin des travaux de la dépendance en 2026) et **habiteront sur la structure**.

Un quatrième accompagnant sera présent ponctuellement et pour les remplacements éventuels.

Sabine Dardenne (bachelier éducatrice spécialisée (bac + 3) + diplôme de travail avec les familles), longue expérience en internats spécialisés et 5 ans famille d'accueil : accompagnante, responsable pédagogique + présidente de l'association.

Laurence Emorine (Viticulture/œnologie (bac + 2)), expérience 5 ans famille d'accueil : accompagnante, responsable potagers et cuisine + secrétaire de l'association.

Célia Decokele, expérience 2 ans famille d'accueil, intervenante en internat spécialisé (atelier vélos) : accompagnante, responsable ferme pédagogique et hygiène + trésorière de l'association.

Arnaud Brison (bachelier éducateur spécialisé (bac + 3)), expérience en internats spécialisés : accompagnant ponctuel.

Des **intervenants extérieurs et ponctuels** seront les bienvenus selon les besoins et/ou les désirs de s'ouvrir à d'autres activités...

Objectifs pédagogiques

Quelle que soit la nature du handicap/de la raison de son inscription, chaque personne est un individu à part entière ayant des attentes, des besoins, des compétences, ... qui doivent être identifiées et valorisées en vue d'une **meilleure réalisation de soi**.

Le **cadre de vie est sécurisé** mais reste souple. Il est rythmé par les repas et les activités (pour ceux qui le désirent).

Vivre avec l'autre tout en se sentant chez soi est un défi que l'équipe éducative se lance. Chacun peut vaquer à ses occupations comme bon lui semble (dans le respect de l'autre). Pour ceux qui préfèrent un peu plus de « structure », elle peut leur être fournie (pense bête, réalisation d'un emploi du temps avec eux...) pour mieux anticiper le déroulement de leur journée et **vivre plus sereinement leur quotidien**.

L'hygiène, l'alimentation et autres gestes du quotidien sont accompagnés, selon les capacités de chacun, par l'équipe éducative.

Bien souvent, les compétences non stimulées ont tendance à s'étioler, alors à leur rythme, nous accompagnons les personnes pour qu'elles puissent, par elles-mêmes, effectuer des petites tâches grâce aux ateliers mis à leur disposition.

Le fait de pouvoir **choisir, de décider pour soi** est essentiel. Chaque personne est en droit d'attendre que soit organisé, avec elle, autour d'elle et pour elle, un projet de qualité. Pour ce faire, nous prenons en compte les caractéristiques de l'histoire de la personne et son identité.

Dans le long terme, les projets individuels sont décidés avec la personne elle-même. L'équipe éducative est là pour l'aider à formuler ses envies, ses besoins ou autres objectifs (à l'aide si nécessaire de pictogrammes ou de signes).

La situation de handicap, dans certains cas, crée de la frustration et des comportements violents. Parfois l'agressivité verbale ou physique est la seule réponse que trouve la personne. **Gérer ses frustrations avant la violence** en mettant des mots sur celle-ci (ou en trouvant des moyens alternatifs si l'accès à la parole est difficile) reste un de nos plus grands défis.

L'écoute, le tissage de liens pour une relation de confiance, l'encouragement sont les moyens que nous employons pour apaiser physiquement et affectivement la personne.

Les médications dont le seul but est de muscler cette agressivité sans la travailler ne sont en aucun cas demandés !!! (Elles ne seront acceptées que sur ordre du médecin)

Si certains jours, cette souffrance est ingérable, la structure est assez grande pour s'y défouler, pour hurler à sa guise, pour soulager le trop-plein de colère avant de reprendre la relation de soutien.

La contention ne sera utilisée qu'en cas de danger important et imminent pour la personne et/ou pour autrui. Elle sera prévenue et expliquée en amont et en aval et sera suivie d'un rapport détaillant toute la situation du début à la fin explicative. Ce rapport sera mis à disposition de toute personne compétente.

L'accompagnement, le **bien-être**, l'écoute et l'intégrité de chacun restent nos préoccupations premières pour permettre une vie dans ce **lieu à caractère familial où chacun est et se sent chez lui** et puisse être **dans de bonnes conditions pour s'intégrer socialement**.

Accompagnement et moyens mis en place

Des travaux, des activités quotidiennes sont proposés en fonction des envies, désirs et capacités de chacun. L'objectif est de créer un espace de vie agréable, accueillant qui permet à chacun de trouver sa place, ses marques, son rythme dans une atmosphère familiale.

Le jardinage

Un potager est à disposition des accueillis s'ils le souhaitent, pour jardiner, avec l'accompagnement d'un éducateur.

Ceux qui le veulent peuvent ainsi planter, tondre, tailler, arroser, composter, ... (selon leur âge et leurs capacités).

Des plates-bandes de fleurs accueilleront également les mains plus ou moins vertes.

Nous espérons, à assez court terme, bénéficier de nos propres légumes pour le repas.

La cuisine

La cuisine permet de préparer les repas ensemble, avec ceux qui le souhaitent.

S'ils le désirent, les personnes accueillies participeront à la confection des repas et/ou à la création d'autres recettes selon leurs motivations.

Nous espérons mettre en œuvre le principe « du potager à l'assiette » en y associant la pédagogie, le respect de la nature et la créativité qu'il se doit.

La mini ferme

Sur la structure sont prévus :

Une petite basse-cour avec poules et canards.

Une ou deux petites chèvres qui protégeront la basse-cour.

Un clapier.

Chats et chien.

Les chiens sont considérés comme protecteurs et s'avèrent de très bons compagnons ; les chats sont d'excellents antistress et les animaux, en général, peuvent être des médiateurs.

Il y a souvent un lien qui se tisse entre l'humain et l'animal.

Ils peuvent apaiser, égayer, permettre de contrôler les émotions, de se concentrer, éveiller le sens du toucher et inciter parfois à se soucier d'un autre que soi.

Attention toute personne résidant sur la structure devra être à jour de ses obligations vaccinales.

Les ateliers

Ceux-ci seront réfléchis et créés avec les accueillis selon les envies, les besoins et la créativité de ceux-ci.

Le terrain offre encore quelques espaces pour laisser libre toute imagination...

Le projet individuel

Afin d'accompagner la personne dans son développement personnel, nous mettons en place un projet individualisé. Celui-ci est construit avec l'enfant ou le jeune adulte et est bien entendu évolutif (revu tous les trimestres).

Le suivi scolaire

Les enfants (sauf dans certains cas exceptionnels) sont scolarisés.
Nous avons la chance de bénéficier d'un bus scolaire qui passe dans notre hameau.
Concernant les devoirs, ils se feront au calme dans leur chambre et un des accompagnants assurera l'aide, la motivation et le suivi de manière individuelle et adaptée au niveau de la personne. S'il le faut, il se formera (dans les limites des possibilités) à des méthodes plus spécifiques selon les handicaps (langage sésame, Montessori, ...).

T.I.C. télécommunications, ordinateurs et audiovisuel

Une télévision (avec abonnement BOX) est mise à disposition au salon. Celle-ci peut être utilisée en bonne entente entre les accueillis et le LVA*.

Un ordinateur est à disposition pour usage scolaire et/ou usage récréatif et ludique.
Celui-ci sera utilisé en bonne entente entre les personnes et le LVA* et sera sujet à des contrôles réguliers.

Il n'y a pas de Playstation ou autre à disposition.

Les téléphones portables sont admis à la condition d'une convention particulière signée entre les parties concernées. Cette convention sera réfléchie d'après les autorisations de contact avec les familles des autorités compétentes, elle dépendra également de l'âge et de la situation personnelle de l'accueilli.

Nous serons très vigilants quant à l'utilisation des téléphones et au respect de la convention signée.

Chaque tâche ou activité à *la Maison Bleue Soleil* est faite avec ceux qui le désirent.
Rien n'est obligatoire (à l'exception des devoirs scolaires), c'est à l'équipe éducative de motiver... mais ainsi les journées sont rythmées et permettent aux enfants d'être entourés, guidés, autonomisés dans la vie quotidienne en toute sécurité.

Aussi, nous sommes conscients et convaincus que l'estime et la réalisation de soi passe par la « bien-traitance », le bien-être, l'accès à la liberté de faire, de dire et de penser, le respect d'autrui, le respect des relations familiales, le respect des valeurs sociétales, ...
Nous tenterons de le mettre en place et de le vivre tel un système dont aucune des fonctions n'est à négliger.

Organisation interne et réunions

Un carnet personnel est à disposition de l'équipe éducative concernant les médicaments (si traitement), les objectifs à suivre et les observations quotidiennes pour chaque résident.

Un cahier de communication et un agenda sont également disponibles pour les activités, les coups de téléphone ou la visite de parent (si ceux-ci sont autorisés par les autorités compétentes), les rendez-vous médicaux ou autres informations importantes dont l'éducateur doit avoir connaissance au début de son service (personne malade, énervée pendant la nuit...).

Une réunion pédagogique bimensuelle (en soirée) est organisée pour un meilleur échange des informations, de nouvelles idées, ou direction à prendre. Elles sont là aussi pour attirer l'attention sur les problèmes et dysfonctionnements de la vie quotidienne et trouver des solutions.

Le fait que l'équipe éducative soit constituée d'un petit nombre vivant sur le domaine et qui se connaissent depuis longtemps, permet d'éviter les non-dits ou les luttes d'influences...

Contact autorités compétentes, parents/tuteurs

Notre travail ne se conçoit pas sans la collaboration avec les autorités compétentes et la famille si cela est autorisé par ces mêmes autorités !

Les autorités compétentes et la famille (quand cela est autorisé) auront accès aux projets personnels travaillés et aux rapports d'évolutions de l'enfant. Les moyens seront à convenir (mail, téléphone, courrier) en toute légalité.

Il est primordial que nous puissions travailler en toute clarté et que nous puissions transmettre l'évolution des situations personnelles.

Les contacts téléphoniques aux parents/tuteurs seront à convenir avec les autorités compétentes. Il en est de même pour les visites des parents/tuteurs et pour d'éventuels retours en famille pour les week-ends et vacances.

Prise en charge

Le LVA* *Maison Bleue Soleil* prend en charge :

L'hébergement.

L'accompagnement éducatif.

L'hygiène (brosse à dents, dentifrice, gel douche, serviettes...).

L'achat de vêtements.

Les repas (inclus le paiement de la cantine scolaire).

Les lessives.

Le trousseau literie/salle-de-bain.

Les activités et matériel de divertissement.

Les petits soins médicaux.

L'argent de poche.

Autre (sur demande et accord)

Conditions d'admission

Le LVA* *Maison Bleue Soleil* peut accueillir trois (quatre si fratrie) (puis trois supplémentaires après travaux en 2026) enfants ou jeunes adultes, filles et/ou garçons, de 6 à 21 ans, présentant différents types de handicap léger, modéré à sévère tels que : déficiences mentales, troubles envahissants du développement dont l'autisme, trisomie 21, ..., et également tout type de handicap social.

A l'exception de : déficience motrice trop importante (nécessitant des aménagements particuliers non compatibles avec les bâtiments), troubles psychiatriques importants, personne nécessitant une prise en charge médicale trop importante, troubles/délits sexuels graves, comportements violents mettant en danger son intégrité/sa vie et celle d'autrui, addictions sévères, grande délinquance, ...

A l'entrée, une convention individuelle sera signée entre le LVA* *Maison Bleue Soleil* et la personne en difficulté et/ou son représentant légal reprenant les droits et les obligations de chacun.

Afin de permettre à chacun, personnes résidentes et équipe éducative, d'apprendre à se connaître et à découvrir le quotidien du foyer, nous fixons une période d'essai de 2 mois. A l'issue de ces 2 mois, le LVA* peut choisir, suite à une concertation en équipe éducative, de mettre fin à la convention. Il en est de même pour les autorités mandantes. Cela également pour que chacun soit assuré que la maison corresponde au mieux aux besoins de la personne.

Si c'est le cas, l'hébergement peut être permanent et sans limites dans le temps (si ce n'est l'âge limite de 21 ans).

Toute personne résidant sur la structure devra être à jour de ses obligations vaccinales.

Motifs de renvoi

Violence excessive (mettant en danger l'enfant ou jeune adulte et autrui).

Débordements sexuels graves.

Maladie demandant un suivi trop lourd et/ou une baisse trop importante de mobilité (dans ce cas, il ne s'agit pas d'un renvoi mais d'une impossibilité de notre part d'assurer l'accompagnement nécessaire).

* :

LVA en attente des autorisations des autorités compétentes.